

Pratiquer le braille abrégé

Objectif général

- Pratiquer l'abrégé (variablement, en fonction du niveau de base des stagiaires).

Objectifs spécifiques

- Maîtriser les mots abrégés par un seul signe.
- Connaître et pratiquer les assemblages.
- Avoir des notions des symboles et des règles de dérivations.

Contenus et démarches

- Cette formation, destinée à un public maîtrisant le braille intégral, visera une consolidation et un approfondissement du niveau des candidats. Elle abordera exclusivement le braille abrégé (mots abrégés par un seul signe et assemblages) et s'articulera autour d'exercices de transcription en braille abrégé. Le stage donnera également des éléments de didactique du braille abrégé. Il s'attachera à dispenser une pédagogie individualisée en prenant en compte le niveau et les besoins de chaque stagiaire mais en établissant aussi une dynamique de groupe autour de productions communes. À l'issue des deux jours, des travaux par correspondance seront demandés et corrigés en vue de renforcer les acquis des stagiaires.

Références bibliographiques

- *Code braille français uniformisé pour la transcription des textes imprimés* (CBFU) deuxième édition septembre 2008.
- *Étudions l'abrégé*, Jean Le Reste et Christiane Perdoux.

Coordonnatrice

Anne Chotin

Nombre de participants : 8 maximum

Durée : 3 jours dont 1 à distance

Lieu : INS HEA

Tarif 1 : 200 €

Tarif 2 : 400 €

Public concerné

- Éducateurs travaillant avec des élèves déficients visuels.
- Professeurs des écoles spécialisés.
- Professeurs de collège et de lycée intégrant des jeunes déficients visuels.
- AVS.
- Professionnels SAAAS.
- Parents d'enfants déficients visuels.
- Personnels de musée chargés d'accessibilité.
- Professionnels Chargés de mission, d'accueil des étudiants handicapés dans les universités.

Dates

13 et 14 janvier 2015

Tarif 1 : Personnels de l'EN rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants.

Tarif 2 : Personnels rémunérés par les associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales ou autres candidats individuels.